
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 9 avril 2024, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 3 avril 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CAR-
RION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELAN-
NOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHA-
MEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Em-
manuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rose-
monde, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Ber-
trand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BER-
TIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie,
BOULART Annie, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier,
DECOURCELLE Catherine, SCHOEMACKER Paul, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole,
DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DERUELLE Karine,
DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry
(Jusqu'à la question 30), BOYAULT Catherine, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud,
FLAHAUT Karine, FURGEROT Jean-Marc, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HEN-
NEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOCQ René (Jusqu'à la question
20) , HOLVOET Marie-Pierre, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND
Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jas-
mine, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MAT-
TON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, CARON
David, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUVOST Jean-Pierre,
WOZNY Isabelle, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SAN-
SEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan,
VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

PROCURATIONS :

*CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, MEYFROIDT Sylvie donne procu-
ration à OGIEZ Gérard, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à IDZIAK Ludovic,
CLAIRET Dany donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, CLAREBOUT Marie-Paule donne
procuration à HEUGUE Éric, CORDONNIER Francis donne procuration à GIBSON Pierre-
Emmanuel, DASSONVAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DEFEBVIN Freddy*

donne procuration à BARROIS Alain, DELPLACE Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie donne procuration à SAINT-ANDRÉ Stéphane, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, FACON Dorothée donne procuration à DEROUBAIX Hervé, FLAJOLLET Christophe donne procuration à BOSSART Steve, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, FOUCAULT Gregory donne procuration à LEMOINE Jacky, GAROT Line donne procuration à HOCQ René (Jusqu'à la question 20) , IMBERT Jacqueline donne procuration à BERTOUX Maryse, MACKÉ Jean-Marie donne procuration à SGARD Alain, MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, MARCELLAK Serge donne procuration à TASSEZ Thierry, NOREL Francis donne procuration à LEVEUGLE Emmanuelle, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à MAESELE Fabrice, RUS Ludivine donne procuration à DEMULIER Jérôme, SWITALSKI Jacques donne procuration à VERDOUCQ Gaëtan, TOMMASI Céline donne procuration à DEBAS Gregory, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, FLAHAUT Jacques, HANNEDOUCHE Sandrine, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MILLE Robert, OPIGEZ Dorothée, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, VIVIEN Michel

Madame DERUELLE Karine est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
9 avril 2024

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ASSOCIES

TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS - LANCEMENT ET RÉALISATION D'UNE
ÉTUDE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & protéger la nature ;

Enjeu : Protéger les écosystèmes et réduire les polluants atmosphériques et sonores.

Dans le cadre de la Loi Anti-gaspillage pour une Économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020, le tri à la source des biodéchets est devenu obligatoire à compter du 1er janvier 2024 sur le territoire national. Pour y répondre, deux catégories de solutions complémentaires cohabitent :

- la collecte séparée des biodéchets (en porte à porte et/ou en apport volontaire)
- la gestion de proximité (compostage de proximité, compostage autonome, compostage partagé).

Pour atteindre cet objectif, il est indispensable d'amplifier la mise en œuvre de ces solutions en réalisant les études et les investissements nécessaires.

Dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane s'est fixée en priorité n° 2 "S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature", l'objectif de réduire de 15 % la production de déchets et de tendre vers un territoire zéro déchet.

Pour évaluer au mieux la stratégie à adopter sur le territoire pour la mise en place du tri à la source des biodéchets, la Communauté d'Agglomération souhaite lancer une étude. Celle-ci doit permettre d'évaluer l'opportunité et les conséquences liées à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets par collecte séparée (porte à porte et/ou apport volontaire) sur tout ou partie du territoire, en complément de la gestion de proximité déjà instaurée via le compostage.

L'étude prendra en compte les spécificités et contraintes locales, pour proposer les solutions de gestion des biodéchets les plus pertinentes et adaptées au territoire afin de respecter les objectifs réglementaires tout en limitant l'impact sur le coût global du service.

L'étude sera un outil d'aide à la décision qui permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- La mise en place du tri à la source des biodéchets sur l'ensemble du territoire (solutions sans et/ou avec collecte),
- L'optimisation technique, économique, environnementale et organisationnelle de ce service, en l'adaptant à chaque typologie urbaine, aux spécificités des gisements et au profil des producteurs.
- La maximisation du détournement des biodéchets des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR),
- L'évaluation technique et économique des différents traitements et méthodes de valorisation des biodéchets,
- La mesure de l'impact des nuisances inhérentes à ce type de déchets et leur prise en compte dans les procédures de collecte,
- L'identification et la mise en place de leviers de sensibilisation permettant l'évolution des pratiques et les comportements des usagers,
- La mesure de l'impact économique et la trajectoire budgétaire attendue.

Le délai d'exécution de l'étude est d'environ douze mois et son montant est estimé à 83 500 € HT.

Dans le cadre du dispositif fonds verts, une subvention de l'État pourrait être accordée pour la mise en place d'une étude sur le tri à la source des biodéchets à hauteur de 80% maximum, pour les collectivités présentant une délibération approuvant le lancement d'une étude.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 02 avril 2024, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le lancement et la réalisation d'une étude sur le tri à la source des biodéchets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le lancement et la réalisation d'une étude sur le tri à la source des biodéchets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **15 AVR. 2024**

Et de la publication le : **15 AVR. 2024**
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué.



GIBSON Pierre-Emmanuel



GIBSON Pierre-Emmanuel

DEPENSES ESTIMEES EN €		RECETTES ESTIMEES EN €	
Etude tri à la source des biodéchets	83 500 € HT	Subvention ADEME € (maximum 80 %)	66 800 € HT
		TOTAL Fonds propres Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	16 700 € HT
TOTAL DEPENSES € HT	83 500 € HT	TOTAL RECETTES €	83 500 € HT